

**Conseil départemental du vendredi 9 décembre 2022**

**Question orale**

**Posée par Séverine BOTTE**

*Conseillère départementale*

*Pour le groupe des élus de la gauche combative, communiste et républicaine*

Monsieur le Président,

Nous vous avons questionné par deux fois concernant la mise à disposition de protections menstruelles en libre-service dans les collèges. Une fois au cours de la dernière Commission Education, l'autre en saisissant votre cabinet il y a quelques semaines.

Les protections menstruelles (serviettes, tampons, cups) sont des biens de première nécessité. Cette précarité dont les femmes sont victimes est encore plus importante chez les collégiennes. C'est une véritable difficulté pour leur suivi scolaire. Une élève sur six a déjà loupé les cours faute de protections, ce n'est pas normal. Nous refusons que la précarité menstruelle mette à mal le bien-être de ces adolescentes et leur estime de soi.

De plus, les règles peuvent parfois représenter un tabou dans certaines familles, laissant ces jeunes filles dans l'embarras. Le simple fait d'en parler à ses parents peut constituer un problème en soi pour un certain nombre d'entre elles.

L'école Républicaine doit permettre l'égalité des chances pour toutes et tous, et les injustices liées aux menstruations sont inacceptables.

Aussi, nous souhaitons savoir quand envisagez-vous d'instaurer un dispositif de distribution de protections menstruelles dans les collèges de Seine Maritime, comme l'ont fait d'autres collectivités ?

Notre groupe de la Gauche combative, communiste et républicaine souhaite que soit travaillée cette mise à disposition de protections menstruelles en libre-service par distributeurs rechargés régulièrement, et par l'intermédiaire des infirmières scolaires à partir de la fourniture par le département dans les collèges.

Par ailleurs, il nous semble important d'intervenir auprès de l'Education Nationale pour que les infirmeries des établissements puissent être investies pour intervenir dans ce domaine, avec des moyens adaptés, et auprès du gouvernement pour que les infirmières scolaires, sage-femmes et médecins puissent prescrire d'autres moyens de protections remboursées à 100% par la sécurité sociale : cup, culottes menstruelles, éponges etc..